

Objet : Classement des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement fondamental libre confessionnel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2008-2009
Zone 6 – NAMUR

Réseaux : LS

Niveaux : FOND (PE/Ord)

Période : année scolaire 2008-2009

- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales **libres confessionnelles subventionnées de la zone de Namur.**

POUR INFORMATION :

- Aux chefs de l'Administration centrale ;
- Aux membres des services d'Inspection ;
- Aux Syndicats du personnel enseignant ;
- Aux organes de coordination et de représentation des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental **libre subventionné.**

Autorités : Commission zonale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire **libre confessionnel subventionné**, ordinaire et spécialisé, zone de Namur

Signataire : Monique LAMOULINE, Présidente

Gestionnaires : AGPE/DGPES/Direction déconcentrée de Namur

Personne-ressource : Catherine STASSIN, bureau 105, 41 Av. Gouverneur Bovesse, 5100 Jambes
Tél. 081/33.01.88

Renvois :

- Décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française ;
- Décret du 02 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française ;
- Circulaire n°2231 du 18 mars 2008 relative à l'engagement de puéricultrices dans l'enseignement maternel ordinaire pour l'année scolaire 2008-2009 – réseau **libre confessionnel subventionné** ;
- Circulaire n°2252 du 28 mars 2008 relative aux règles statutaires d'engagement de puéricultrices dans l'enseignement maternel ordinaire – réseau libre subventionné.

Nombre de pages : 2

Annexe : 1

Téléphone pour duplicata : site web <http://www.adm.cfwb.be>

Mots-clé : Statut – Puériculteurs/trices

J'invite les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements à prendre connaissance, en annexe à la présente circulaire, du tableau de classement des anciennetés acquises au 30 avril 2008 par les puériculteurs et puéricultrices au sein de la zone de Namur pour l'enseignement fondamental ordinaire **libre subventionné**.

Ce classement est réalisé en application de l'article 28, §3, du décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs/trices et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française.

J'attire l'attention des Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements sur ce que **seuls les membres du personnel ayant fait acte de candidature dans les formes et les délais prescrits à l'article 28, §8, alinéa 1er du même décret tel que modifié par l'article 114 du décret du 02 juin 2006, sont repris dans le présent classement.**

Les informations reprises se basent sur les données vérifiées par l'Administration et validées par la Commission zonale de gestion des emplois compétente.

Il est rappelé que ce classement devra impérativement être pris en compte pour l'engagement des puériculteurs et puéricultrices sous statut APE dans les établissements relevant de ce réseau et de cette zone, selon les dispositions du décret du 12 mai 2004 précité.

J'attire l'attention des Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements sur la proposition d'attribution d'un emploi statutaire aux **3 premières puéricultrices de ce classement.**

Nous renvoyons à ce propos aux instructions qui ont été fournies précédemment par les circulaires n° 2231 du 18 mars 2008 et n° 2252 du 28 mars 2008.

Pour chaque puéricultrice ou puériculteur, sont repris en annexe leurs coordonnées et sous la rubrique « *Groupe* », le groupe d'ancienneté auquel la personne concernée est rattachée.

Il est rappelé qu'au sein de chaque groupe, les puériculteurs sont considérés comme ayant la même ancienneté.

En application de l'article 28, §9, du décret du 12 mai 2004 tel que modifié par l'article 114 du décret du 02 juin 2006, j'invite les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements à communiquer aux puériculteurs et puéricultrices qui le souhaitent le groupe auquel ils/elles appartiennent.

Je rappelle, par ailleurs, qu'aux termes de l'article 28, §8, 2ème alinéa, du même décret tel que modifié par l'article 114 du décret du 02 juin 2006, les Pouvoirs organisateurs ont **l'obligation d'informer le Président (ou la Présidente) de la Commission zonale des engagements réalisés en vertu du présent classement zonal.**

Pour leur attention à ce qui précède, nous remercions déjà les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements.

La Présidente,

Monique LAMOULINE

Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire (application de l'article 28, § 2 et 3)

COMMISSION ZONALE DE GESTION DES EMPLOIS

Réseau : Libre

Caractère : confessionnel

Zone géographique : NAMUR

Présidente : Monique LAMOULINE

Personnes ressources : Catherine STASSIN, bureau 105, 41 Av. Gouverneur Bovesse, 5100 Jambes

Tél : 081/33.01.88

**CLASSEMENT DES PUERICULTEURS(TRICES)
PAR ORDRE DECROISSANT DU NOMBRE DE JOURS D'ANCIENNETE**

MATRICULE	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	GRUPE
GRUPE R de 7200 à 7559 JOURS				
26512260526	FRANCHIMONT	Isabelle	RUE D'ENHAIVE 147 5100 JAMBES	R
GRUPE Q de 6840 à 7199 jours				
25501220915	COLAUX	Marie-Chantal	RUE MAURICE TOUSSAINT 9 5150 SOVIMONT	Q
26312180507	FRANQUIEN	Catherine	RUE JOSEPH QUEVIT 18 5300 ANDENNE	Q
GRUPE P de 6480 à 6839 jours				
25704261216	DETAL	Marie-Claire	RUE DE LA LIBERATION 24 5563 HOUR	P
GRUPE O de 6120 à 6479 jours				
26512080481	DEVIGNE	Annick	RUE ABBE ISTASSE 50 5170 BOIS-DE-VILLERS	O
26903150433	WANSON	Annick	GRAND ROUTE 109 5380 HINGEON	O
26712130214	WARRAND	Laurence	RUE DU BROCTIA 81 5020 MALONNE	O
GRUPE M de 5400 à 5759 jours				
26212011377	DEVOS	Dominique	ROUTE D'ANDENNE 57 5340 FAULX-LES-TOMBES	M
GRUPE L de 5040 à 5399 jours				
26804240820	WENIN	Ingrid	RUE DU CHÂTEAU D'EAU 23 5070 FOSSES-LA-VILLE	L
GRUPE K de 4680 à 5039 jours				
25004211127	PIERRET	Bernadette	RUE DE ROCHEFORT 61 5570 BEAURAING	K
27203070473	THIRIFAYS	Cécile	RUE DE LA GROTTTE 2 5190 MOUSTIER-SUR-SAMBRE	K
GRUPE I de 3960 à 4319 jours				
26403032289	MATHOT	Claudine	RUE DE LA MOTTE 37 5660 BOUSSU-EN-FAGNE	I

MATRICULE	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	GROUPE
GROUPE I de 3960 à 4319 jours				
26206201473	ARNOULD	Michèle	RUE BEAU SEJOUR 7 5650 YVES-GOMEZEE	I
27309170261	CAUCHY	Gaëlle	HERLEUVAUX 14 A 5530 DURNAL	I
GROUPE H de 3600 à 3959 jours				
27408170144	MANZO	Brigitte	AVENUE DE L'OPTIMISME 3 B1 1140 BRUXELLES	H
27208200882	ELIAS	Isabelle	CHAUSSEE DE CINEY, 174 A001 5300 ANDENNE	H
27203280113	GILLARD	Annick	RUE DES ALOUETTES 1 5360 NATOYE	H
26911151250	CORNILLE	Christelle	RUE DU PALTON 53 5060 ARSIMONT	H
27206140722	STRUVAY	Isabelle	RUE BERTRAND 71 5300 ANDENNE	H
GROUPE G de 3240 à 3599 jours				
26710110337	AHN	Agnès	RUE DE L'ECHANGEUR, 52 5020 DAUSSOULX	G
GROUPE E de 2520 à 2879 jours				
26611151135	LAFONTAINE	Bénédicte	RUE DES LILAS 8 5364 SCHALTIN	E
GROUPE D de 2160 à 2519 jours				
27410140927	DE JONCKEERE	Anne-France	RUE DU COQUELET 31 5030 GEMBLOUX	D
27911080502	LEGROS	Hedwige	RUE BATY-STE-BARTHE 52 5060 SAMBREVILLE	D
27506171224	BRANCOURT	Lydia	RUE DE FALISOLLE 280 5060 SAMBREVILLE	D
27801030438	SCHOUBEN	Delphine	RUE DE BIENONSART 195B 4520 HUCCORGNE	D
GROUPE A de 1080 à 1439 jours				
27411141116	CARPENTIER	Françoise	RUE TIENNE AUX GRIVES 2 5300 SCLAYN	A
27903260124	PIRQUIN	Fanny	FAUBOURG DE LA VILLE 8 5660 COUVIN	A
27608270454	FILOGRANA	Sheila	RUE POETE FOLIE 19 6220 FLEURUS	A
28004030652	HERION	Lise	RUE DU PEROU 5 5310 LEUZE	A

Signature de la Présidente :